



Chanaz
CHA02

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/06/2022 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président
Renaud Beretti

ÉCHELLE 1:1 500	PROCÉDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
 Arrêté le 25/02/2020 Approuvé le 21/06/2022			

CONCEPTION ET DESSIN
 EPICAD
 44 rue Charles Monnet
 13000 L'ARLES
 tél. 04 79 69 39 51
 www.epicad.fr

FOND CADASTRAL
 Origine Cadastre
 Droits de l'Etat
 réservés
 janvier 2022

- Zonage**
- Zone humide à protéger
 - Zone humide RAMSAR à protéger
 - Zone NATURA2000
 - Zone ZNIEFF type I
 - Site inscrit
 - Corridor biologique
 - Secteur de vigne à protéger
- Prescriptions au titre de l'article de l'article L152-13 du CU**
- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
 - Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
 - Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores voie ferrée)
 - Périmètre de 500 m de protection des monuments historiques
 - Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
 - Bâtiment agricole
 - ViaRhona : itinéraire doux à aménager au titre de l'article R151-38
- Informations**
- Parcelles
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Lac et rivière

